

Mars 2024 – Mons – Présences Prévisionnelles

Nom & Prénom de l'enfant:

Ecole fréquentée :

Attention : S'il n'est pas prévu que nous reprenions l'enfant, celui-ci restera à l'école.

Il est impératif de prévenir la structure d'accueil pour toute annulation de présence, faute de quoi la présence sera facturée.

Aucune permutation, ni ajout de jours d'accueil n'est autorisé sans demande écrite préalable au secrétariat

Dates	Jours	Cocher selon besoin		Heure de reprise approximative
01-mars	Vendredi	Congé de Détente 2024		
04-mars	Lundi			
05-mars	Mardi			
06-mars	Mercredi			
07-mars	Jeudi			
08-mars	Vendredi			
11-mars	Lundi			
12-mars	Mardi			
13-mars	Mercredi			
14-mars	Jeudi			
15-mars	Vendredi			
18-mars	Lundi			
19-mars	Mardi			
20-mars	Mercredi			
21-mars	Jeudi			
22-mars	Vendredi			
25-mars	Lundi			
26-mars	Mardi			
27-mars	Mercredi			
28-mars	Jeudi			
29-mars	Vendredi			

Signature du parent :